



Avis d'audience par écrit

Le 8 avril 2021

Réf. 2021-H-103

En avril 2021, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier la demande de Bruce Power visant l'exemption temporaire de l'application des sections 23.1.2(2) et 23.2.1 du document [REGDOC-2.2.3, *Accréditation du personnel, tome III : Accréditation des personnes qui travaillent dans des centrales nucléaires*](#). Bruce Power demande que la Commission autorise des exigences de rechange à l'égard de l'expérience minimale et la formation générale pour l'accréditation initiale du personnel déjà accrédité à une centrale nucléaire CANDU d'Ontario Power Generation et accepté au programme d'accréditation initiale de Bruce Power.

Le permis actuel exige que Bruce Power mette en œuvre et maintienne des programmes d'accréditation conformément au document REGDOC-2.2.3, tome III de la CCSN. Bruce Power demande l'exemption temporaire de l'application des sections 23.1.2(2) et 23.2.1 du document, et veut obtenir l'autorisation d'appliquer les exigences de rechange suivantes :

- que les opérateurs de réacteur déjà accrédités à une centrale nucléaire du même type doivent acquérir six mois d'expérience additionnelle à la centrale où l'accréditation est demandée, au lieu d'un minimum d'un an
- que la formation générale réalisée à une centrale nucléaire d'Ontario Power Generation soit transférable à la centrale nucléaire où l'accréditation est demandée

Conformément à l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires du titulaire de permis et du personnel de la CCSN. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande de Bruce Power.

Les mémoires du titulaire de permis et du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Secrétariat après le **8 avril 2021**.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Secrétariat
Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284
Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca